

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

30 janvier 2025

PLFSS POUR 2025 - (N° 622)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

**AMENDEMENT**

N ° 427

présenté par  
M. Brigand

-----

**ARTICLE 9 TER B**

Supprimer l'alinéa 3.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à revenir à la version initiale du dispositif de réforme de la fiscalité sur les jeux d'argent et de hasard, dont l'objectif principal était de prévenir le jeu excessif et pathologique, notamment chez les jeunes. La version initiale ciblait principalement les activités en ligne, identifiées comme les plus problématiques, en prévoyant une hausse des prélèvements sociaux et l'instauration d'une contribution sur la publicité et les offres promotionnelles des opérateurs de jeux en ligne.